

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 10 | No. 10 | Octobre 2021



Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

AVIS PUBLICS

COMMUNIQUÉ PISTE CYCLABLE



HALLOWEEN

Il se passe des choses bizarres à Ste-Hénédine. Nous avons entrevu des drôles de personnages un peu partout dans le village, saurez-vous les retrouver?

Gardez l'œil ouvert pendant votre chasse aux bonbons! Ces personnages seront visibles entre **14 h et 16 h, le 31 octobre prochain**. Pour nous aider à les attraper, notez où vous avez vu quel personnage, à l'aide des chiffres sur la carte. Vous pouvez même les prendre en photo avec vous, vous verrez, ils sont bien sympathiques. Et si vous êtes chanceux, vous croiserez peut-être même notre lapine, Hénédine! Faites-lui un coucou!!

Amusez-vous bien!

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

La grippe peut avoir de graves conséquences pour tous ceux et celles qui vivent avec:

- * le diabète
- * un système immunitaire affaibli
- * une maladie du cœur
- * une maladie des poumons
- * une maladie des reins

FAITES-VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE.

Québec.ca/VaccinGrippe

Votre gouvernement

MÊME VACCINÉ CONTRE LA COVID-19!

Québec

Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2021

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 2 et 30 août 2021
- Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 31 juillet au 7 septembre 2021
- Renouvellement entente aide urbanisme
- Ressource informatique régionale
- Nomination Mathieu Royer comme pompier volontaire
- Nomination Richard Laverdière, responsable des travaux publics et Mireille Girard-Bernier, responsable des communications
- Demande à municipalité de Saint-Isidore pour déplacement virée considérant non-acceptation de l'entente par M. Michel Thibodeau
- Levée de la séance



REFONTE DES NUMÉROS CIVIQUES

N'oubliez pas de nous transmettre vos commentaires écrits sur le projet de refonte des numéros civiques à l'adresse suivante :
111, rue Principale, Sainte-Hénédine (Québec) G0S 2R0 ou info@ste-henedine.com

Pour plus de détails : <https://www.ste-henedine.com/fr/dossier-important-en-cours>

AVIS PUBLIC

QU'AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine sera en 2022 en vigueur à son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet pour déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, doit remplir les conditions suivantes :

- 1) Être déposée selon les délais prescrits à la réglementation en vigueur à la MRC Nouvelle-Beauce.
- 2) Être déposée à l'endroit suivant en personne ou y être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :
MRC Nouvelle-Beauce
Att : Service d'évaluation, 268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction, Québec G0S 3J0
- 3) Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC Nouvelle-Beauce et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Hénédine ce trentième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.



DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Quel dommage! La situation actuelle des cas de Covid-19 qui augmentent dans les écoles du Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin, nous avons dû faire un pas de recul et réinstaurer le port du masque en tout temps. Le masque doit être porté uniquement durant le transport scolaire et dans les aires communes pour les élèves de maternelles 4 et 5 ans. Souhaitons que la situation s'améliore rapidement, mais jusqu'à nouvel ordre, nous nous devons de respecter cette nouvelle consigne.

Notre collecte de bouteilles qui a eu lieu le 16 octobre passé a été un franc succès. Encore une fois, chers résidents de Ste-Hénédine, vous avez été au rendez-vous et votre générosité est remarquable. Je me suis rendue compte que d'une fois à l'autre j'oubliais de remercier des personnes importantes qui participaient à cette activité. Ce sont tous les parents bénévoles. MERCI du fond du cœur de prendre de votre temps afin d'être en mesure de réaliser cette collecte. Sans vous il serait très difficile de la mener à terme. Les enfants sont privilégiés, car votre implication leur permet de vivre de belles activités enrichissantes.



Audrey Quirion Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.



La Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine a le plaisir de vous inviter à notre **Assemblée Générale Annuelle le 15 novembre 2021**, 19 h, à la salle municipale (111, rue Principale).

Si vous avez à cœur le développement de votre village, vous avez le goût de voir plein d'activités pour tous les âges se réaliser, vous voulez savoir ce qu'on mijote pour les années futures, venez nous rencontrer! Nous sommes une belle équipe énergique, qui se cherche d'autres copains pour nous aider à grandir et offrir encore plus à notre belle municipalité. Alors si vous avez du temps à offrir et des idées plein la tête, on veut vous connaître!

Pour consulter l'avis de convocation, vous le trouverez sur le site Web de la municipalité de Sainte-Hénédine ainsi que sur la page Facebook « **Loisirs Ste-Hénédine** ».

C'est un rendez-vous!!

L'ILLUMINATION DE L'ARBRE ENCHANTÉ 2021

Enfin bonne nouvelle! Cette année nous pouvons reprendre notre activité de l'illumination de l'arbre. Le 27 novembre commence la période de l'Avent. Vivons cette période dans une attente heureuse!

Nous invitons toute la communauté à entrer dans ce grand mouvement d'attente et de fraternité de façon concrète en participant à l'illumination de l'arbre enchanté, **le 27 novembre, en cas de pluie remis le 28, en face l'église.**

16 h 45 accueil et musique d'ambiance.

17 h marche tout en lumières, dans le cimetière.

17 h 15 illumination de l'arbre enchanté

17 h 20 visite à la crèche dans l'église tout en lumières.

Tout en respectant les mesures sanitaires, donc le port du masque dans l'église.

Nous vous attendons en grand nombre!

L'équipe d'animation locale



«CHAUFFER LE POÊLE» SANS RISQUES

- Vérifiez qu'aucun débris n'est tombé dans la cheminée, comme un nid d'oiseau, par exemple.
- Faites ramoner votre cheminée une fois par année pour déloger la créosote accumulée (un dépôt de trois mm suffit pour que ça s'enflamme).
- Rappelez-vous que c'est la fumée qui favorise l'accumulation de créosote, donc :
 - faites entrer assez d'air dans la fournaise ou le poêle pour que les flammes soient vives;
 - utilisez du bois de qualité bien sec et fendu en petites bûches au lieu d'un bois vert.
- N'utilisez pas d'accélérateur pour allumer le feu.

En terminant, n'oubliez pas d'utiliser un contenant métallique pour disposer des cendres. Laissez-les à l'extérieur, loin des bâtiments, car elles peuvent rester vivantes jusqu'à 72 heures.



AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

Municipalité de Sainte-Hénédine

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Yvon Marcoux, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :
 - Poste de mairesse ou de maire**
 - Yvon Asselin
 - Rabia Louchini
 - Poste de conseiller – no. 1**
 - Réjean Deblois
 - Benoît Roy
 - Christian Roy
 - Poste de conseiller – no. 2**
 - Pascal Laverdière
 - Clermont Maranda
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants : La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mireille Girard-Bernier

Jour du scrutin : dimanche 7 novembre 2021 Pour les sections de vote : 1 à 3 – Lieu : Salle municipale

Jour de vote par anticipation : dimanche 31 octobre 2021 Pour les sections de vote : 1 à 3 – Lieu : Salle municipale

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :
 - La présidente ou le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021 à 22 h 30 à l'adresse suivante : Salle municipale, 111, rue Principale
8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

111, rue Principale | 418 935-7125

Adjointe

111, rue Principale | 418 935-7125

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Municipalité de Sainte-Hénédine

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Yvon Marcoux, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 6 octobre 2021.
 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
- NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Salle du conseil située au 111, rue Principale

Jours et heures : 22 octobre 2021, 19 h à 22 h – 26 octobre 2021, 14 h 30 à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible ;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne ;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible¹, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Si vous être une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
9. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

111, rue Principale | 418 935-7125

Adjointe

111, rue Principale | 418 935-7125

SQRD
SEMAINE QUÉBÉCOISE
DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS

Éco sapiens

L'ÉVEIL D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

du 23 au 31 oct. 2021

suivez les traces de nos ÉCO SAPIENS et découvrez des astuces et outils pour un mode de vie zéro déchet !

SQRD.ORG

ZÉRO DÉCHET QUÉBEC
FCQGED
Communauté métropolitaine de Montréal
MECYC-QUÉBEC Québec

PRÈS DE 6,3 M\$ POUR LE RÉSEAU CYCLABLE DANS BEAUCE-NORD

Sainte-Marie, le 27 septembre 2021. – Pour faire suite à l'investissement de 3 000 000 \$ en MRC Robert-Cliche annoncé en juin 2020, et afin de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien des infrastructures de transport actif en Chaudière-Appalaches, le gouvernement du Québec accorde à la MRC de La Nouvelle-Beauce une aide financière de 3 284 807 \$.

C'est le député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal, au nom du ministre des Transports, M. François Bonnardel, qui fait l'annonce aujourd'hui de cette aide octroyée dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

Le projet, évalué à près de 5,4 M\$, vise la construction d'une piste cyclable de 15,9 kilomètres entre les municipalités de Scott et Saint-Anselme. (12,5 km en Nouvelle-Beauce et 3,4 km dans Bellechasse).

Cet investissement s'inscrit dans un effort plus large de votre gouvernement pour encourager la mobilité active à des fins récréatives ou utilitaires. Rappelons que le gouvernement annonçait, dans le dernier budget, une bonification de Véloce III de l'ordre de 12,5 M\$ pour cette année et la prochaine, en plus des sommes investies dans le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du lancement du nouveau Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS) en début d'année.

Citations

« Cette aide financière additionnelle à notre réseau cyclable est une merveilleuse nouvelle pour Beauce-Nord et la région de la Chaudière-Appalaches, puisque cet ajout à notre réseau de transport actif sera bénéfique autant pour nos citoyennes et citoyens que pour les cyclotouristes. Je constate que votre gouvernement est proactif et soucieux du développement des régions. En seulement 16 mois, nous avons fait plus que les précédents gouvernements dans un aussi court laps de temps. »

Luc Provençal, député de Beauce-Nord

« En tant que cycliste, j'ai particulièrement à cœur la pérennité des infrastructures de transport actif, leur attractivité et leur accessibilité. C'est pour cette raison que je suis fier de l'annonce d'aujourd'hui, qui est un bel exemple du soutien qu'accorde votre gouvernement aux diverses initiatives dans ce domaine. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

Faits saillants

- Véloce III est en vigueur jusqu'au 31 mars 2022.
- L'enveloppe initiale du programme a été bonifiée de 12,5 M\$ lors du budget 2021-2022, portant ainsi son total à 42,4 M\$.
- Ce programme a pour objectif principal de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif.
 - Le volet 1 vise à augmenter l'offre d'infrastructures récréotouristiques liée au transport actif au Québec. Ce volet touche autant la Route Verte que ses embranchements régionaux, notamment afin d'améliorer l'expérience récréotouristique des visiteurs en diversifiant les tracés et les destinations desservies à l'échelle régionale.
 - Le volet 2 vise à soutenir les organismes admissibles dans l'amélioration et la mise aux normes d'infrastructures de transport actif et la réalisation d'interventions majeures afin d'assurer la pérennité des infrastructures de transport actif existantes, d'en augmenter l'attractivité et de favoriser un transfert des déplacements motorisés vers les déplacements à pied et à vélo.
 - Le volet 3 vise à soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et de certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité.

Liens connexes

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

Route verte

Suivez-nous sur Twitter, Facebook et Instagram.

Sources : Florence Plourde, Attachée de presse, Cabinet du ministre des Transports Tél. : 418 643-6980
Stéphane Brown, Attaché de presse, Bureau du député de Beauce-Nord Tél. : 418 387-2044

Pour information : Relations avec les médias, Direction des communications
Ministère des Transports Tél. : Québec : 418 644-4444 Montréal : 514 873-5600 Sans frais : 1 866 341-5724
Mario Caron, Directeur général, MRC de La Nouvelle-Beauce Tél. : 418 387-3444

DÉLAIS RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI

BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur pour votre retour en emploi

SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINTE-MARIE 418 386-4445

Québec

crebe.qc.ca

SERVICE-CONSEIL EN ARCHITECTURE PATRIMONIALE

Pour qui?
Les propriétaires de maisons construites avant 1950 des 11 municipalités de La Nouvelle-Beauce.

Pourquoi?
En vue de réaliser des travaux de rénovation extérieure qui permettront de préserver ou de retrouver le cachet patrimonial.

Coût?
Seulement 100 \$ (Valeur réelle : 800 \$)

Comment?
Demande en ligne sur le site web de la Clinique d'architecture patrimoniale de la Chaudière-Appalaches : capcha.ca

Pour information : 418 926-3407

MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE

MRC de La Nouvelle-Beauce

CAPCHA

Conférence sur l'architecture des maisons beauceronnes

PARTICIPATION GRATUITE



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

CAPCHA
Clinique d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches

DATE :
MARDI 19 OCTOBRE À 18H30 PAR VISIOCONFÉRENCE (ZOOM)

PAR LA FIRME :
MARIE-JOSÉE DESCHÊNES, ARCHITECTE

POUR :
LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES ET LES CITOYENS INTÉRESSÉS PAR LE PATRIMOINE BÂTI

Offert dans le cadre de la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

MRC de La Nouvelle-Beauce

MRC Robert-Cliche

société du patrimoine des beaucerons

Québec

Mobilité Beauce-Nord
www.mobilitebn.com

Offert à toute la population de la Nouvelle-Beauce!

NOUVEAU SERVICE

Transport en taxi vers les Galeries de la Chaudière

Disponible du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h, sauf les jours fériés.

>> POINTS D'EMBARQUEMENT ET DE DÉBARQUEMENT

- Frampton : Hôtel de ville
- Saint-Bernard : Hôtel de ville
- Saint-Elzéar : Hôtel de ville
- Saint-Isidore :
 - Hôtel de ville
 - Épicerie Alimentation du Manoir
- Sainte-Hénédiine : Hôtel de ville
- Sainte-Marguerite : Hôtel de ville
- Saints-Anges : Hôtel de ville
- Scott : Hôtel de ville
- Vallée-Jonction : Hôtel de ville
- Sainte-Marie :
 - Hôtel de ville
 - Dépanneur Couche-Tard de la route Carter
 - Tim Hortons de la route Cameron
 - Dépanneur Alimentation du Pont
 - Bureau d'information touristique

>> TARIFS APPLICABLES POUR UN ALLER SIMPLE

- 5 \$ pour un transport à partir de Sainte-Marie;
- 10 \$ pour un transport de 25 km ou moins à partir d'une autre municipalité de la Nouvelle-Beauce;
- 15 \$ pour un déplacement de 26 km et plus à partir d'une autre municipalité de la Nouvelle-Beauce.

Réservez votre place auprès de **Mobilité Beauce-Nord** au plus tard à 11 h, la veille de votre déplacement.

418 397-6666
1 877 397-6668



Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente
111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :
Mercredi 14h-16h
19h-20h30
Jeudi 19h-20h30

Laissez-passer Muséo

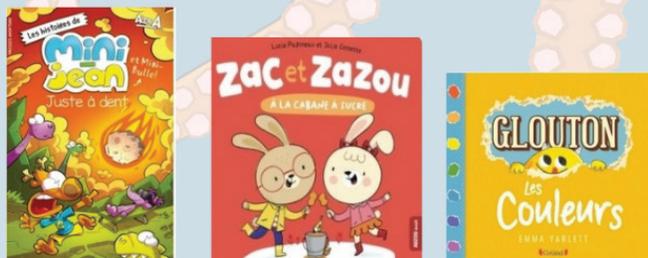
Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO. Le prêt est d'un maximum de 7 jours. Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans et donnent accès gratuitement aux musées suivants:

- Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
- Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
 - Musée de Charlevoix
 - Musée de la civilisation
 - Musée de la mémoire vivante
- Musée la Lorraine Musée maritime du Québec
 - Musée Marius-Barbeau
 - Musée du Monastère des Augustines
 - Musée Aux trois couvents

Informez-vous auprès des bénévoles au comptoir de prêt

** Note : Avant de se rendre à un musée, il est suggéré de vérifier l'horaire une la pandémie

Nos nouveautés



L'heure du conte

Venez découvrir avec nous un kamishibai le 13 novembre à 10h

- Deux histoires:
- Souvenirs
 - Grand-père



Consultez le portail de la bibliothèque : mabibliotheque.ca/sainte-henedine
Suivez-nous sur Facebook et partagez l'information avec vos contacts hénédiinois !